

**Compte rendu de la séance du lundi 10 mai 2010**

DM/CN

**Président** : Monsieur Christian TEYSSÉDRE, Maire de Rodez.

Le Conseil municipal s'est réuni à 18 h 00 à l'Hôtel de ville sur convocation adressée le 3 mai 2010 par Monsieur Christian TEYSSÉDRE, Maire de Rodez.

**Présents** : Mesdames Martine BEZOMBES, Claudine BONHOMME, Monique BULTEL-HERMENT, Marie-Claude CARLIN, Muriel COMBETTES, Habiba EL BAKOURI, Marisol GARCIA VICENTE, Anne-Christine HER, Nicole LAROMIGUIERE, Jacqueline SANTINI, Régine TAUSSAT\*, Messieurs Maurice BARTHELEMY, Bruno BERARDI, Jean-Albert BESSIERE, Serge BORIES, Michel BOUCHET, Jean-Michel COSSON, Jean DELPUECH, Gilbert GLADIN, Stéphane MAZARS, Ludovic MOULY, Pierre RAYNAL, Guy ROUQUAYROL, Daniel ROZOY, Bernard SAULES, Guilhem SERIEYS, Christian TEYSSÉDRE.

**Absents et excusés** : Mesdames Hélène BOULET, Andréa GOUMONT, Maïté LAUR (procuration à Monsieur Daniel ROZOY), Sabrina MAUREL-ALAUX (procuration à Madame Monique BULTEL-HERMENT), Sarah VIDAL (procuration à Monsieur Gilbert GLADIN), Messieurs Jean-Louis CHAUZY (procuration à Monsieur Serge BORIES), Jean-Philippe MURAT, Frédéric SOULIE (procuration à Madame Régine TAUSSAT).

Monsieur Guilhem SERIEYS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



\* Madame Régine TAUSSAT, à qui Monsieur Frédéric SOULIE a donné procuration, a été présente à partir de la délibération n° 10-075 « Conseil de surveillance du centre hospitalier « Jacques PUEL - Désignation d'un représentant », et ce jusqu'à la fin de la séance.



**N° 10 - 068 - COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE**

**Remplacement de Madame Chantal COMBELLES, démissionnaire**

Monsieur le Maire informe ses collègues que, par courrier du 12 avril 2010, Madame Chantal COMBELLES a officiellement notifié sa démission du poste de Conseillère municipale de la ville de Rodez.

Conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, Madame Habiba EL BAKOURI est appelée à siéger au Conseil municipal, en remplacement de Madame Chantal COMBELLES dont la démission est, en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, devenue effective à sa date de réception, à savoir le 16 avril 2010.

Le tableau du Conseil municipal est donc modifié en conséquence.

Au nom de l'ensemble de ses collègues, Monsieur le Maire tient à accueillir Madame Habiba EL BAKOURI, nouvelle conseillère municipale de la ville de Rodez, et lui souhaite la bienvenue au sein de cette assemblée.

**N° 10-069 - DELEGATION DE POUVOIRS**

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal les 15 décisions prises depuis la dernière séance et le Conseil municipal lui en donne acte.



*Sur proposition de Monsieur le Maire et en vertu de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'ensemble des désignations suivantes, par vote à main levée.*



**N° 10 - 070 - COMMISSION ORGANIQUE JEUNESSE, SPORT, EDUCATION**

**Remplacement d'un membre**

En remplacement de Madame Chantal COMBELLES, démissionnaire, Madame Habiba EL BAKOURI est désignée, à l'unanimité, comme membre de la commission organique Jeunesse, Sport, Education.

Siègent donc à cette commission, présidée de droit par Monsieur le Maire :

Stéphane MAZARS (1<sup>er</sup> vice-président), Monique BULTEL-HERMENT (2<sup>ème</sup> vice-présidente), Marisol GARCIA VICENTE, Anne-Christine HER, Ludovic MOULY, Habiba EL BAKOURI, Maïté LAUR et Bernard SAULES.

**N° 10-071 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE**Remplacement d'un représentant

En remplacement de Madame Chantal COMBELLES, conseillère municipale démissionnaire, le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Monique BULTEL-HERMENT, représentante de la commune de Rodez au sein du conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture.

Siègent donc à ce conseil d'administration, dont Monsieur le Maire est membre de droit :

Monique BULTEL-HERMENT  
Marisol GARCIA VICENTE  
Martine BEZOMBES  
Jacqueline SANTINI

**N° 10-072 - CENTRE DEPARTEMENTAL DES DEFICIENTS SENSORIELS**Remplacement d'un représentant

En remplacement de Madame Chantal COMBELLES, conseillère municipale démissionnaire, le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Habiba EL BAKOURI, représentante de la commune de Rodez au sein du conseil d'administration du Centre départemental des déficients sensoriels.

Siègent donc à ce conseil d'administration, que Monsieur le Maire préside de droit :

Anne-Christine HER  
Habiba EL BAKOURI

**N° 10-073 - CONSEIL DE DISCIPLINE ET DE RECOURS**Remplacement du représentant

Selon les dispositions issues de l'article 18 du décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, la ville de Rodez doit désigner un membre du conseil municipal afin, le cas échéant, de siéger au Conseil de discipline de recours, instance régionale de recours des décisions prises par le conseil de discipline.

En remplacement de Madame Chantal COMBELLES, conseillère municipale démissionnaire, le Conseil municipal procède, à l'unanimité, à la désignation de Madame Habiba EL BAKOURI.

**N° 10-074 - STATUT DES ELUS MUNICIPAUX**Indemnités de fonctions des élus

Informant l'assemblée qu'il a délégué à Mademoiselle Sarah VIDAL, Conseillère municipale, des fonctions dans le domaine de l'action sociale - petite enfance, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier, à enveloppe constante, la répartition des indemnités de fonctions comme indiqué sur le tableau ci-après :

Bénéficiaires	Qualité	Taux	Montant mensuel maximum	Montant mensuel attribué
M. Christian TEYSSEDE	Maire	90%	4 255.38	4 162.88
Mme Monique BULTEL-HERMENT	Adjointe	33%	1 560.31	1 340.72
M. Stéphane MAZARS	Adjoint	33%	1 560.31	1 441.52
Mme Marie-Claude CARLIN	Adjointe	33%	1 560.31	1 441.52
M. Maurice BARTHELEMY	Adjoint	33%	1 560.31	685.51
Mme Nicole LAROMIGUIERE	Adjointe	33%	1 560.31	1 290.34
M. Daniel ROZOY	Adjoint	33%	1 560.31	1 441.52
Mme Sabrina MAUREL-ALAUX	Adjointe	33%	1 560.31	1 327.51
M. Gilbert GLADIN	Adjoint	33%	1 560.31	1 441.52
Mme Jacqueline SANTINI	Adjointe	33%	1 560.31	877.64
M. Jean DELPUECH	Adjoint	33%	1 560.31	1 441.52
Mme Anne-Christine HER	Conseillère Municipale déléguée			576.61
M. Jean-Albert BESSIERE	Conseiller Municipal délégué			877.64
Mme Muriel COMBETTES	Conseillère Municipale déléguée			504.01
M. Serge BORIES	Conseiller Municipal délégué			504.01
Melle Sarah VIDAL	Conseillère Municipale déléguée			504.01
<b>Montant total de l'enveloppe</b>			<b>19 858.48</b>	<b>19 858.48</b>

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette grille de répartition des indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués qui prendra effet à la date du 16 mai 2010, en remplacement de la grille qui avait fait l'objet d'une délibération en date du 15 décembre 2008.

## N° 10-075 - CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER « JACQUES PUEL »

### Désignation d'un représentant

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés.

Le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé précise les modalités de désignation des membres de ces conseils.

Par courrier reçu le 29 avril dernier, l'Agence régionale de santé de Midi-Pyrénées demande à la ville de Rodez de procéder à ces désignations avant le 12 mai 2010.

Le Conseil municipal est informé que ce conseil de surveillance est composé de quinze membres parmi lesquels des représentants des collectivités territoriales, dont notamment :

- le maire ou le représentant qu'il désigne, et un autre représentant de la commune,
- deux représentants de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune siège est membre (communauté d'agglomération du grand Rodez).

Après en avoir délibéré et après avoir noté que Monsieur le Maire siègera, ès qualités, au conseil de surveillance du centre hospitalier « Jacques Puel », le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Serge BORIES comme représentant de la ville de Rodez au sein de ce conseil de surveillance.

Monsieur le Maire, ès qualités, et Monsieur Serge BORIES siègeront donc au conseil de surveillance du centre hospitalier « Jacques Puel ».

## N° 10-076 - EL MITICO CAFE

### Agrément du repreneur

Par ordonnance du 19 mars 2010, délivrée par Monsieur le Juge-commissaire près le Tribunal de commerce de Rodez, Monsieur Philippe Malbec a été autorisé à acquérir le fonds de commerce de café, bar, brasserie, restaurant sous l'enseigne El Mitico café, place Eugène Raynaldy à Rodez, et dont les murs appartiennent à la ville de Rodez.

Prenant acte de la demande d'agrément notifiée le 24 avril dernier, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son agrément à la reprise dans les conditions fixées par l'ordonnance du juge-commissaire près le Tribunal de commerce de Rodez,
- et abroge la délibération n°10-039 du 9 avril 2010 portant autorisation d'ester en justice.

## N° 10-077 - QUESTIONS DIVERSES

- Avant de clore la séance, Monsieur le Maire informe ses collègues que la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le lundi 14 juin 2010, au lieu du 7 juin comme prévu initialement, et sera principalement consacrée à l'examen du compte administratif 2009 et du budget supplémentaire 2010.
- Monsieur Bernard SAULES, se faisant le porte parole de Monsieur ROBERT, dirigeant du journal « Le Ruthénois », regrette que la ville procède à une renonciation d'abonnement à cet hebdomadaire, motivée semble-t-il par la parution d'un article à caractère « polémique ».
- Monsieur le Maire fait part de sa stupéfaction par rapport à la réaction du journal, précisant que la ville conserve toute sa liberté en matière de choix dans ses abonnements à la presse, notamment au regard de l'intérêt pour la commune.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
et ont signé les membres présents.

La séance est levée à 18 h 20.

Fait à Rodez, le 11 mai 2010

Le Maire,

Christian TEYSSÉDRE